

## MUNICIPALITÉ DE TINGWICK

### Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2025 à la salle du conseil, située au 12, rue Hôtel-de-Ville à Tingwick

Sont présents : M. Réal Fortin, maire (19 h)  
MM. Sylvain Hinse, conseiller (19 h)  
Denis V. Lachance, conseiller (19 h)  
Mme Suzanne Gagnon, conseillère (19 h)  
MM. Mario Hinse, conseiller (19 h)  
Pierre-André Arès, conseiller (19 h)

Est absent : M. Charles Rioux, conseillers

#### OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h par le maire, Réal Fortin. Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, agit à titre de greffière.

2025-07-192

#### LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que le retrait du sujet suivant est demandé :

- Poursuite nuisances 37, rue Desharnais

Considérant que l'ajout des sujets suivants est demandé :

- Achat remorque Kubota : 1 708.99 \$ plus les taxes applicables
- Centre d'entraide Contact : demande de soutien financier annuel 2025-2026 : 2 000 \$
- Mandat supplémentaire Bilodeau Baril Leeming, architectes : nouvelle option projet Pavillon Armand-Rousseau : 8 500 \$
- Ajout d'activité le 15 août : Chansonniers au Sentier – Pique-nique vin et fromage

Considérant que la modification du sujet suivant est demandée et devra se lire comme suit :

- Poursuite nuisances 33, rue Desharnais : *mandat Therrien, Couture Jolicoeur constat d'infraction, représentation à la cour et avis d'ordonnance*

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

#### RAPPORT CONSEILLER RESPONSABLE DE DOSSIERS

##### Le conseiller, Sylvain Hinse

- Fête de la St-Jean-Baptiste, belle température, commentaires très bons à excellents ! Feux d'artifices spectaculaires

##### Le conseiller, Denis V. Lachance

- Rien à signaler

##### La conseillère, Suzanne Gagnon

- Haute saison pour le Sentier, beaucoup de visiteurs de l'extérieur en VR
- 25<sup>e</sup> anniversaire cette année, activités à venir pour souligner et célébrer

##### Le conseiller, Mario Hinse

- ARTL : AGA, question sur les descentes de bateaux et les stations de lavage, beaucoup de questionnement
- La Régie intermunicipale de préservation et de conservation des Trois-Lacs a produit un communiqué de presse concernant les barrières et les stations de lavage

**Le conseiller, Pierre-André Arès**

- St-Jean-Baptiste : belle activité, chaleur à souhait et excellent travail
- Participation au CA des 12-18, stabilité retrouvée d'intervenants, belle relève
- 12-18 : collecte de canettes le 17 août, tout ce qui est consigné sera ramassé

**Le maire, Réal Fortin**

- Renouvellement politique MADA
- MRCA : 2 octobre la population sera invitée à la présentation du fondement du plan d'actions
- Rajout au mot du maire : journée supplémentaire pour inspecteur en bâtiments dédiée aux visites terrain

**AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2025**

Rien à signaler.

**2025-07-193**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS DE JUIN 2025**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 2 juin ainsi que la séance spéciale du 17 juin 2025 dans les délais légaux;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin ainsi que la séance spéciale du 17 juin 2025 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-194**

**ADOPTION DES COMPTES**

<b>Fournisseur</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Action Environnement Tingwick	Entretien Jardins autofertiles 2025 et participation journée verte 2025	1 195.00 \$
Agritex	Achat tracteur John Deere	95 011.23 \$
Air Liquide Canada	Accessoires pour soudure	172.77 \$
Alarme Bois-Francis	Modification système d'alarme édifice administratif	29.67 \$
Aquatech	Opérateur d'eau potable et usées	7 678.04 \$
Aspirateur Martel	Sacs pour aspirateur salle paroissiale	25.28 \$
Asphalte RDA	Asphalte	407.96 \$
Batteries DM	Batteries lumières d'urgence puits	21.79 \$
Cauca	Frais annuels répartition incendie et service d'appels municipaux	1 906.17 \$
Centre Récréatif O Volt inc.	Sortie camp de jour	1 134.80 \$
Comité 12-18	Participation compost 2025	200.00 \$
Côtes du Gavet Vignoble	Vins soirée des bénévoles	144.01 \$
Dépanneur Le Spot	Aide financière juillet 2025 et boissons St-Jean Baptiste	1 456.50 \$
Desjardins	Carte de crédit : Décoration et permis St-Jean et frais de repas formation élections	415.97 \$
Detekta	Inspection détecteur de gaz caserne et garage	712.85 \$
Émy Roy	Activités camp de jour	2 553.36 \$
Enviro Solutions	Calcium	49 987.06 \$

Équipements incendies CMP Mayer	Achat de boyaux service de sécurité incendie	6 283.38 \$
Les Équipements JDR	Couteaux pour faucheuse	149.47 \$
FQM	Formation inspecteur en bâtiment	385.17 \$
Fleuriste Beauchesne	Fleur décès Mme Carmen Crête	96.01 \$
Fortier Tourigny, huissiers de justice	Huissier dossier Marcel Langlois et chien Ghislain Bussières	495.56 \$
Gésarco inc.	Architecte projet Pavillon Armand-Rousseau	12 704.74 \$
Gravures Bois-Francis	Achat chandails camp de jour	1 393.50 \$
Groupe Degrandpré	Réparation pompe toilette parc de la Station et pièces pompe pour l'arrosage des fleurs	731.97 \$
Hydraulique Vigneault	Réparation camion citerne	319.85 \$
Les Jardins de Danville	Achat de fleurs	367.69 \$
J. Marc Laroche, entrepreneur électricien	Réparation lumières de rues et réparation sentinelle à l'entrée du Sentier Les Pieds d'Or	790.97 \$
Josyane Comtois	Change pour la St-Jean et achat	301.13 \$
Locatente	Location chapiteau St-Jean	1 954.58 \$
Machineries Serge Lemay	Pièces excavatrice, signalisation et guenilles pour le garage	82.92 \$
Maheu et Maheu	Service de gestion parasitaire mai, juin et juillet 2025	322.51 \$
Mariane Therrien	Maquilleuse St-Jean	250.00 \$
Marie-Catherine Tanguay	Remboursement loisirs Victoriaville	484.04 \$
Maureen Martineau	Achat livres bibliothèque	72.95 \$
Mécanique Agricole Rémy Bougie	Réparation tracteur TV6070, Kubota, souffleur et excavatrice	2 208.92 \$
Mécanique Roval	Réparation camion incendie	245.40 \$
Mélissa Sénéchal	2e versement orchestre St-Jean	892.24 \$
Michaël Desharnais	Artificier et feux d'artifice St-Jean	3 252.95 \$
Microbrasserie Multi- Brasses	Bière 5 à 7 bénévoles et St-Jean	564.34 \$
Protection incendie CFS	Achat appareils respiratoires service de sécurité incendie	36 367.81 \$
Roger Grenier	Réparation toilette parc de la station, reconstruire clôture rue Simoneau, réparation pancarte brigadier, teinture gazébo Pavillon Armand-Rousseau, réparation poteau entrée bureau et réparation marches Pavillon Armand-Rousseau	898.31 \$
Les Services EXP	Frais d'honoraires ingénieur élargissement Chemin du Mont-Gleason	413.91 \$
SPAA	2e versements	3 076.42 \$
Suzie Leclerc	Achat activités service de garde	
Tessier Récréoparc	Pièce réparation jeu d'eau	413.91 \$
Victo Freins Démarreur	Accessoires camions incendie, pièce camion	279.58 \$
Ville de Victoriaville	Formation pompier 1 Maxime De Serre et Mélanie St-Cyr	3 784.00 \$
<b>Total</b>		<b>146 430.46 \$</b>

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu d'acquitter les comptes pour une

somme globale de 146 430.46 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## **DÉPÔT DES COMPTES RELATIFS À LA DÉLÉGATION DE POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

La directrice générale et greffière-trésorière, Chantale Ramsay dépose la liste des comptes du mois de mai 2025 relatifs à sa délégation de pouvoir pour un montant total de 152 616.74 \$. Cette liste a été remise à tous les membres du conseil le 3 juillet 2025.

## **INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

**2025-07-195**

### **Demande de dérogation mineure : 661, Chemin des Lacs**

Considérant que le lot visé est le lot 5 498 895 du Cadastre du Québec et qu'il est situé dans la zone R-2 du plan de zonage de la municipalité de Tingwick ;

Considérant que le lot est d'une superficie de 6 680.60 m<sup>2</sup> et accueille un chalet;

Considérant qu'un projet de modification du chalet en garage avec une pièce habitable au-dessus a été déposé;

Considérant que l'alinéa 1 de l'article 7.14 du *Règlement de zonage no 2010-311* mentionne qu'il est interdit d'aménager une chambre, une cuisine ou tout autre espace habitable à l'intérieur ou au-dessus d'un bâtiment accessoire isolé;

Considérant que les installations sanitaires de l'ancien chalet seront utilisées pour le garage;

Considérant qu'il n'y aura aucune espace pour dormir, pour cuisiner ou pour manger dans cet espace;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la demande pour les motifs suivants :

1. La dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme.
2. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins;
3. La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique.
4. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
5. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.
6. La dérogation au règlement dans le secteur concerné est de caractère mineur.

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu d'accepter la présente dérogation selon les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-196**

### **Demande de dérogation mineure : 1470, rang 7**

Considérant que le lot visé est le lot 5 498 792 du Cadastre du Québec et qu'il est situé dans la zone A-6 du plan de zonage de la municipalité de Tingwick ;

Considérant que le lot est d'une superficie de 115 982 m<sup>2</sup>;

Considérant que le propriétaire désire construire un bâtiment agricole avec une

marge de recul avant de 22 mètres;

Considérant le *Règlement de zonage no 2010-311* mentionne que la marge de recul avant pour un bâtiment agricole doit être de 30 mètres;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme présents recommandent l'acceptation de la demande pour les motifs suivants :

1. La dérogation ne contrevient pas aux objectifs du plan d'urbanisme.
2. La dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins;
3. La dérogation n'a pas pour effet d'aggraver les risques en matière de sécurité publique.
4. La dérogation ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement;
5. La dérogation ne porte pas atteinte au bien-être général.
6. La dérogation au règlement dans le secteur concerné est de caractère mineur.

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'accepter la présente dérogation selon les recommandations faites par le Comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-197**

**Demande de maintien de deux abris tempos : 352, Chemin Craig**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a reçu une demande de la part du propriétaire du 352, chemin Craig, visant à maintenir deux abris tempos installés sur ladite propriété ;

Considérant que la réglementation municipale en vigueur interdit le maintien d'abris temporaires en dehors des périodes spécifiées selon le Règlement de zonage numéro 2010-311, article 7.13, décrivant les exigences à respecter;

Considérant que la Municipalité souhaite assurer le respect des normes d'urbanisme et d'aménagement du territoire sur l'ensemble de son territoire ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que le Conseil refuse la demande de maintien des deux abris tempos situés sur la propriété sise au 352, chemin Craig et que le propriétaire soit avisé que les abris doivent être retirés conformément à la réglementation municipale applicable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-198**

**Demande de maintien temporaire d'un abri tempo : 282, rue du Bord de l'eau**

Considérant que la Municipalité de Tingwick a reçu une demande de la part des propriétaires du 282, rue du Bord-de-l'Eau, visant à maintenir temporairement un abri tempo installé sur ladite propriété ;

Considérant la réglementation municipale en vigueur interdit le maintien d'abris temporaires en dehors des périodes spécifiées selon le Règlement de zonage numéro 2010-311, article 7.13, décrivant les exigences à respecter;

Considérant que la Municipalité souhaite assurer le respect des normes d'urbanisme et d'aménagement du territoire sur l'ensemble de son territoire ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Mario Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que le Conseil refuse la demande de maintien temporaire d'un abri tempo situé sur la propriété sise au 282, rue du Bord-de-l'Eau et que les propriétaires soient avisés que l'abri doit être retiré conformément à la réglementation municipale applicable.

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**Poursuite nuisances 33, rue Desharnais : mandat Therrien, Couture Jolicoeur constat d’infraction, représentation à la cour et avis d’ordonnance**

**La résolution numéro 2025-07-199**

Considérant que des plaintes ont été formulées auprès de l’inspecteur en bâtiments et environnement concernant la situation de l’immeuble portant l’adresse civique 33, rue Desharnais, situé sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que pour donner suite à ces plaintes, l’inspecteur en bâtiments et en environnement a procédé à une visite des lieux;

Considérant que les inspections effectuées par l’inspecteur en bâtiments et en environnement ont révélé la présence de nuisances sur l’immeuble;

Considérant que des avis ont déjà été transmis au propriétaire de l’immeuble, sans que la situation ne soit régularisée;

Considérant les dispositions des articles 57 et 58 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant les dispositions pertinentes de la réglementation sur les nuisances de la municipalité;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que le Conseil de la Municipalité de Tingwick reconnaît qu’il existe des causes d’insalubrité et de nuisances sur l’immeuble portant l’adresse civique 33, rue Desharnais;

Que le Conseil de la municipalité mandate ses avocats, Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l., afin de préparer des constats d’infraction à être émis contre ce propriétaire et à requérir une ordonnance de la Cour municipale enjoignant à ce propriétaire ou tout occupant, de prendre les mesures requises pour faire disparaître les causes d’insalubrité et de nuisances se trouvant sur la propriété et pour autoriser la municipalité, à défaut par ce propriétaire ou occupant d’obtempérer à l’ordonnance rendue par la Cour municipale dans le délai imparti, de procéder à l’enlèvement des causes d’insalubrité et de nuisances, aux frais du propriétaire, ces frais étant assimilés à des taxes foncières et recouvrables de la même façon;

Que le Conseil de la municipalité mandate ses avocats, Therrien Couture Joli-Coeur s.e.n.c.r.l., afin de représenter la Municipalité devant la Cour municipale;

Adoptée à l’unanimité des conseillers présents.

**INSPECTEUR MUNICIPAL**

**2025-07-200**

**Présentation soumissions rechargement accotements Chemin Craig année 2025**

Les soumissions ont été ouvertes à 11 h le lundi 7 juillet 2025 par Chantale Ramsay, directrice générale en présence de Madame Guylaine Bergeron, adjointe à la direction (Municipalité de Tingwick) et Monsieur Venghen Kisten (Groupe FJH Construction inc.)

<b>Nom</b>	<b>Prix</b>	<b>Conformité</b>
Excavation J. Noël Francoeur inc.	29 \$/tonne	Conforme
Groupe FJH Construction inc.	33 \$/tonne	Non vérifiée

Après vérification, la copie de la licence d’entrepreneur et l’attestation de

Revenu Québec étaient absentes lors de l'ouverture mais ont été fournies par la suite. Étant donné que ces documents n'ont aucune incidence sur le prix la soumission d'Excavation J. Noël Francoeur inc. est jugée conforme.

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'accepter la soumission d'Excavation J. Noël Francoeur inc. au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-201**

**Présentation prix pavage terrain de tennis**

Considérant que des prix ont été demandés pour le pavage du terrain de tennis;

Considérant que les prix soumis sont les suivants, avant taxes :

- Pavco, Pavage et Excavation : 24 121.48 \$
- Pavage Veilleux Asphalte : 20 680.50 \$

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de Pavage Veilleux Asphalte au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-202**

**Présentation prix lignage de rue Chemin Craig**

Considérant que des prix ont été demandés pour le lignage de rue du chemin Craig;

Considérant que les prix soumis sont les suivants, avant taxes :

- Marquage Traçage Québec : 0.35 \$/mètre linéaire
- A1 Lignes Jaunes : 0.27 \$/mètre linéaire

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de A1 Lignes Jaunes au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-203**

**Présentation prix pavage réparation de ponceau de l'année 2024**

Considérant que des prix ont été demandés pour le pavage des réparations de ponceau de l'année 2024;

Considérant que les prix soumis sont les suivants, avant taxes :

- Pavco, Pavage et Excavation : 25 650.00 \$
- Pavage Veilleux Asphalte : 20 758.00 \$

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre de Pavage Veilleux Asphalte au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-204**

**Présentation soumissions traitement de surface double rang 6**

Les soumissions ont été ouvertes à ou vers 11 h 01 le 30 juin 2025 par Chantale Ramsay, directrice générale, en présence de Madame Guylaine Bergeron, adjointe à la direction et Madame Sophie Bergeron, technicienne en administration (Municipalité de Tingwick).

Nom	Prix	Conformité
-----	------	------------

Les Entreprises Bourget inc.	550 581.00 \$	Non vérifiée
Groupe Colas Québec inc.	498 712.50 \$	Conforme

Considérant que la soumission du Groupe Colas Québec inc. est la plus basse conforme;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu d'accepter la soumission de Groupe Colas Québec inc. au montant décrit précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-205**

**Réparation ponceau Chemin de Kingsey : 4 500 \$**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu d'autoriser la réparation d'un ponceau du chemin de Kingsey pour une somme approximative ne dépassant pas 4 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-206**

**Demande de réduction de vitesse zone scolaire : M. Johnny Desrochers Leblanc**

Considérant la demande déposée par M. Johnny Desrochers Leblanc visant à réduire la limite de vitesse de 50 km/h à 30 km/h dans la zone scolaire située sur le territoire de la municipalité;

Considérant que la présence d'un brigadier et les mesures actuelles en place sont jugées adéquates par la municipalité pour assurer la sécurité des enfants aux heures d'entrée et de sortie des classes;

Considérant qu'aucun élément nouveau ni argument probant ne justifie, à ce jour, une modification de la limite de vitesse actuelle;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Pierre-André Arès, il est résolu que le Conseil municipal refuse la demande de réduction de la vitesse en zone scolaire formulée par M. Johnny Desrochers Leblanc.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-207**

**Achat boîte à sable : camion #6**

Considérant que des prix ont été demandés pour le remplacement de la boîte à sable du camion #6;

Considérant que les prix soumis sont les suivants, avant taxes :

- Robitaille Équipement inc. : 54 335.00 \$
- AEBI Schmidt : 46 900.00 \$

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick accepte l'offre AEBI Schmidt au prix mentionné précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-208**

**Achat remorque Kubota : 1 708.99 \$ plus les taxes applicables**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu d'autoriser l'achat d'une remorque Kubota pour un montant de 1 708.99 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

## LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

- ✓ Ministère des Transports : Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien : 2025-2026, accord d'aide financière de 571 057 \$
- ✓ MRC d'Arthabaska : report de la date du dépôt des rôles d'évaluation jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2025
- ✓ MRC d'Arthabaska : copie résolution plastiques agricoles
- ✓ Gleason : remerciement contribution saison hivernale 2024-2025

## ADMINISTRATION

**2025-07-209**

### **Demande d'aide financière : Fabrique Notre-Dame-des-Monts : 1 500 \$**

Considérant que la Fabrique Notre-Dame-des-Monts a déposé une demande d'aide financière auprès de la Municipalité de Tingwick pour un montant de 1 500 \$ afin de soutenir la tenue d'une activité à caractère culturel ;

Considérant que Municipalité de Tingwick prévoit, dans sa politique de soutien aux organismes à but non lucratif (OBNL) municipaux, une contribution maximale de 1 100 \$ par année ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que la Municipalité de Tingwick appui financièrement l'activité culturelle de la Fabrique Notre-Dame-des-Monts « Concert de Jeanick Fournier » pour un montant de 1 100 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-210**

### **Demande de partenariat Gleason en couleurs édition 2025**

Considérant que le Mont-Gleason est situé sur le territoire de Tingwick;

Considérant que l'événement Gleason en couleurs aura lieu sur trois fins de semaine, le 27-28 septembre, 4-5 et 11-12-13 octobre 2025;

Considérant qu'afin d'assurer la réussite de l'événement, la Municipalité de Tingwick est invitée à devenir partenaire majeur d'un plan de visibilité d'une valeur de 2 500 \$ :

- Logos de la municipalité sur diverses affiches, page web d'événement, diverses publications, réseaux sociaux, mention spéciale de la municipalité lors de la publication de l'événement, etc.
- 10 billets pour accès à la remontée quadruple pendant Gleason en couleurs
- 2 forfaits pour 2 adultes et 2 enfants pour la zone des glissades de TUBE

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu d'accepter la demande de partenariat Gleason en couleurs, édition 2025, comme partenaire majeur d'un montant de 2 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### **Refaire carrosserie et peinture camion #7**

Remis à une séance ultérieure.

**2025-07-211**

### **Départ à la retraite de Mme Linda Arsenault à titre de concierge : remerciement**

Considérant que Mme Linda Arsenault se retire de ses fonctions à titre de concierge pour prendre sa retraite;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon, il est résolu que la Municipalité de Tingwick remettre un bon d'achat d'une valeur de 75 \$ à Mme Linda Arsenault pour la remercier de l'excellent travail accompli au sein de la Municipalité de Tingwick à titre de concierge.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-212 Nomination de Mme Mélanie St-Cyr à titre de concierge**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance et résolu que la Municipalité de Tingwick embauche Mme Mélanie St-Cyr à titre de concierge de l'édifice municipal. Le salaire sera selon le taux établi par l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-213 Inscription congrès FQM : 1 110 \$/inscription**

Il est proposé par la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la directrice générale, Chantale Ramsay soit autorisée à procéder à deux inscriptions pour fins de participation au Congrès 2025 de la Fédération québécoise des municipalités, au coût de 1 110 \$/inscription.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-214 Adoption du rapport annuel d'activités 2024 dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique**

Communication est donnée d'un rapport de Monsieur David Gosselin, directeur du Service incendie, relatif au rapport annuel d'activités 2024 dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska à être présenté au ministère de la Sécurité publique;

Considérant l'entrée en vigueur du schéma de couverture de risques le 23 mars 2009;

Considérant l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie qui prescrit à toute autorité locale ou régionale et à toute régie intermunicipale, chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, l'obligation d'adopter et de transmettre annuellement au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activités pour l'exercice précédent;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Tingwick approuve le rapport annuel d'activités 2024 à être présenté au ministère de la Sécurité publique dans le cadre du Schéma de couverture de risques de la MRC d'Arthabaska.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-215 Embauche de Mme Maïly Beauchesne : animatrice camp de jour**

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu d'embaucher Mme Maïly Beauchesne à titre d'animatrice pour le camp de jour 2025. Le salaire sera déterminé selon l'échelle salariale en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-216 Changement de date réunion du mois d'octobre : 1<sup>er</sup> octobre au lieu du 6 octobre 2025**

Considérant que la résolution #2024-11-397 a établi le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2025 ;

Considérant que dans le contexte du déclenchement des élections municipales, la période de mise en candidature prend fin le 3 octobre 2025, et qu'à partir de cette date, le conseil municipal ne peut plus légalement siéger jusqu'à l'élection d'un nouveau conseil;

Considérant que la séance ordinaire initialement prévue le 6 octobre 2025 doit donc être avancée à une date antérieure à la fin de la période de mise en candidature ;

En conséquence, sur proposition du conseiller Denis V. Lachance, appuyée par le conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que la séance ordinaire du conseil municipal prévu le 6 octobre 2025 soit déplacée au 1<sup>er</sup> octobre 2025.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-217**

**Demande au gouvernement relativement à la prise en charge des plastiques agricoles**

Considérant qu'AgriRÉCUP est, depuis 2023, le seul organisme reconnu par le gouvernement pour assurer la gestion et la valorisation des plastiques agricoles réglementés par le Règlement sur la récupération et la valorisation des produits par les entreprises (RRVPE) (rlrq, c. q-2, r. 40.1);

Considérant qu'AgriRÉCUP ne reçoit pas le financement attendu puisque les écofrais que doivent payer les fabricants de plastiques agricoles à AgriRÉCUP ne sont pas collectés en totalité, amputant ainsi le budget d'opération de l'organisme et entraînant des contraintes financières importantes;

Considérant qu'un programme régional de collecte à la ferme des plastiques agricoles a été mis en place dans la MRC d'Arthabaska;

Considérant que cette collecte ne peut pas être offerte dans toutes les municipalités qui nécessitent ce service en raison de la capacité limitée d'AgriRÉCUP de recevoir la matière, principalement en raison du manque de ressources financières pour procéder au traitement des plastiques agricoles;

Considérant que le manque de financement d'AgriRÉCUP nuit considérablement au déploiement et à l'efficacité des collectes à la ferme sur le territoire de la MRC d'Arthabaska;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la Municipalité de Tingwick demande au Gouvernement du Québec de prélever les écofrais auprès des fabricants de plastiques agricoles et finance de manière adéquate AgriRÉCUP afin de rendre possible le recyclage efficace des plastiques agricoles.

Que la municipalité demande également au Gouvernement du Québec d'exercer les sanctions pécuniaires prévues à son règlement pour les fabricants qui ne se conforment pas aux obligations qui en découlent.

Que la municipalité demande qu'il soit rendu obligatoire d'indiquer sur les factures des plastiques agricoles si les écofrais sont inclus dans le prix afin que les producteurs agricoles soient en mesure de savoir si ces écofrais leurs sont facturés ou non.

Que la Municipalité de Tingwick achemine cette résolution à Mme Stéphanie Allard, responsable du bureau Richmond-Arthabaska, M. Sébastien Schneeberger, Député de Drummond Bois-Francis, à M. Benoît Charrette, à M. Donald Martel, Député de Nicolet Bécancour, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, à M. Francis Gauthier, coordonnateur principal chez AgriRÉCUP, UPA (Victoriaville et ses environs et Bois-Francis).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-218**

**Embauche de M. Kévin Grenier-Proulx, pompier volontaire**

Il est proposé par le conseiller Pierre-André Arès, appuyée la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick embauche M. Kévin Grenier-Proulx à titre de pompier volontaire au sein du Service de sécurité incendie de Tingwick. Le salaire sera établi selon l'échelle salariale en vigueur. M. Grenier-Proulx devra s'engager à suivre la formation de pompier 1 qui sera défrayée par la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-219**

**Participation Souper-Bénéfice Gleason Gastronomie et après-ski : 225 \$/billet**

Il est proposé par le conseiller Denis V. Lachance, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que la Municipalité de Tingwick se procure 2 billets pour le Souper-Bénéfice Gleason Gastronomie et après-ski 2025 au montant de 225 \$/billet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-220**

**Décision de rendre une ordonnance pour l'euthanasie du chien Ruby (propriétaire M. Ghislain Buissière)**

Considérant que la Municipalité de Tingwick est chargée de l'application sur son territoire du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1) en vertu de l'article 5 de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002);

Considérant qu'un chien de race pitbull appartenant à M. Ghislain Buissière, est sorti de sa propriété et a attaqué un autre chien ainsi que sa propriétaire en date du 5 juin 2025;

Considérant que le chien attaqué est décédé dans les minutes qui ont suivi l'attaque et que la propriétaire a subi des blessures physiques importantes;

Considérant que le 17 juin 2025, le conseil municipal a informé par écrit le propriétaire de Ruby de ses intentions de rendre une ordonnance en vertu de l'article 11 du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection de personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (RLRQ, c. P-38.002, r. 1), lui indiquant les motifs sur lesquels l'ordonnance est fondée et le délai dans lequel il peut présenter ses observations;

Considérant qu'aucune observation ni aucun document n'a été transmis par M. Ghislain Buissière dans le délai imparti;

Considérant qu'il existe des motifs raisonnables de croire que ce chien constitue un risque pour la santé ou la sécurité publique;

Considérant que le conseil se doit d'assurer la sécurité de sa population sur le territoire de la municipalité;

Considérant que l'ordonnance est proportionnelle au risque que constitue le chien pour la population;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser madame Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, à transmettre la lettre et l'ordonnance au propriétaire du chien;

Considérant qu'en raison de la gravité de la situation, qu'il y a lieu d'autoriser madame Chantale Ramsay, directrice générale et greffière trésorière, à prendre un rendez-vous chez le vétérinaire pour l'euthanasie du chien;

En conséquence, sur proposition du conseiller Pierre-André Arès, appuyée le

conseiller Sylvain Hinse, il est résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que le conseil rende une ordonnance pour procéder à l'euthanasie de Ruby;

Que le conseil autorise Mme Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière, à transmettre à M. Ghislain Buissière, propriétaire du chien, la lettre dans laquelle la Municipalité l'informe de sa décision;

Que le conseil accorde un délai de 5 jours partir de la réception de la lettre pour se conformer à l'ordonnance ainsi rendue;

Qu'à défaut par M. Ghislain Buissière, propriétaire du chien, de transmettre la preuve de l'euthanasie de Ruby dans le délai imparti, le conseil autorise la SPA d'Arthabaska, organisme mandaté par la Municipalité afin d'appliquer le Règlement provincial, de procéder à la saisie de l'animal afin de faire exécuter l'ordonnance de la Municipalité, conformément à l'article 29 (3) du Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-221**

**Acceptation soumission SM Informatique : passage à Windows 11 : parc informatique : approximativement 10 000 \$**

Il est proposé par le conseiller Mario Hinse, appuyée par la conseillère Suzanne Gagnon et résolu que le Conseil accepte la soumission de SM Informatique, considérant le passage à Windows 11 du parc informatique, au coût approximatif de 10 000 \$, plus taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-222**

**Centre d'entraide Contact : demande de soutien financier annuel 2025-2026 : 2 000 \$**

Considérant que le Centre d'entraide Contact est un organisme qui apporte un soutien quotidien aux personnes les plus vulnérables, y compris nos aînés, les familles monoparentales et, de plus en plus, les personnes en crise psychosociale;

Considérant les demandes croissantes de soutien et aux situations de détresse de plus en plus complexes;

En conséquence, sur proposition de la conseillère Suzanne Gagnon, appuyée par le conseiller Mario Hinse et résolu que la Municipalité de Tingwick accepte de verser la somme de 2 000 \$ au Centre d'entraide Contact à titre de soutien financier pour l'année 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Mandat supplémentaire Bilodeau Baril Leeming, architectes : nouvelle option projet Pavillon Armand-Rousseau : 8 500 \$  
La résolution numéro 2025-07-223**

Considérant la résolution numéro 2024-09-315, adoptée lors de la séance du conseil municipal de septembre 2024, à travers laquelle il a été résolu que le contrat pour le projet de reconstruction de la patinoire extérieure, incluant l'ajout de locaux et d'un toit, soit octroyé à la firme Bilodeau Baril Leeming architectes;

Considérant qu'un mandat supplémentaire est requis afin de compléter le dossier en fonction d'une nouvelle option de projet;

Considérant que la firme Bilodeau Baril Leeming architectes a présenté une proposition pour ce mandat supplémentaire au coût de 8 500 \$, plus taxes applicables;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Denis V. Lachance, il est résolu que la Municipalité de Tingwick octroie un mandat supplémentaire à la firme d'architectes Bilodeau Baril Leeming : afin de compléter le dossier dans le cadre du projet révisé du Pavillon Armand-Rousseau au montant de 8 500 \$, plus taxes applicables.

Le conseil municipal autorise la directrice générale à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**2025-07-224**

**Ajout d'activité le 15 août : Chansonniers au Sentier – Pique-nique vin et fromage**

Considérant l'activité culturelle et conviviale : *Chansonnier au Sentier* qui aura lieu le 15 août ;

Considérant que la Municipalité souhaite bonifier son activité estivale pour la population par un pique-nique vin et fromage;

En conséquence, sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, et résolu que la Municipalité autorise l'ajout à l'activité intitulée *Chansonniers au Sentier – Pique-nique vin et fromage*, qui se tiendra le 15 août au Sentier ;

Que l'activité soit déplacée à la salle Paroissiale Chénier en cas de pluie.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**Le maire, Réal Fortin invite les citoyens à la période de questions.**

Des questions sont posées sur les sujets suivants : stations de vidanges VR à Tingwick; M. Jean-Claude Caron remet la clé du garage municipal; remerciement au Conseil du don concert bénéfice et stationnement par les pompiers; Régie intermunicipale de préservation et de conservation des Trois-Lacs installation de barrières; tolérance de nuisances au village et remerciement euthanasie de chien dangereux.

**2025-07-225**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Considérant que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence sur proposition du conseiller Sylvain Hinse, appuyée par le conseiller Mario Hinse, il est résolu que la présente séance soit close. (20 h).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

%%

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**Je, soussignée, Chantale Ramsay, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Tingwick, atteste par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses décrites aux résolutions numéros : 2025-07-194, 2025-07-199, 2025-07-200, 2025-07-201, 2025-07-202, 2025-07-203, 2025-07-204, 2025-07-205, 2025-07-207, 2025-07-208, 2025-07-209, 2025-07-210, 2025-07-211, 2025-07-212, 2025-07-213, 2025-07-215, 2025-07-218, 2025-07-219, 2025-07-220, 2025-07-221, 2025-07-222 et 2025-07-223.**

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale & greffière-trésorière**

%%

\_\_\_\_\_  
**Chantale Ramsay**  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin**  
**Maire**

%%

**Je, Réal Fortin, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal et renonce à mon droit de veto.**

\_\_\_\_\_  
**Réal Fortin, maire**

%%